

La continuité territoriale transfrontalière arrive!



Le 23 janvier, à Cagliari, Jean-Felix Acquaviva, président de l'Office des transports de Corse (OTC) et son homologue sarde, Massimo Deiana, ont officialisé la mise en place prochaine de nouvelles liaisons maritimes Corse/Sardaigne, dans le cadre d'une continuité territoriale transfrontalière.

Envisager la continuité territoriale hors du seul cadre d'une relation Corse-continent français? L'idée était dans l'air, restait à ne pas la laisser se perdre dans les limbes. Si la Corse et la Sardaigne ne sont distantes que de quelques kilomètres, si bon an mal an, près de 305 000 passagers et plus de 80 000 tonnes de fret, transitent chaque année entre elles, les doter de liaisons pérennes, sécurisées et encadrées, a longtemps relevé de la gageure. Le premier pont jeté fut la liaison maritime Bonifacio/Santa-Teresa qui, si elle semble évidente lorsqu'on jette un œil sur les cartes, n'allait pourtant pas de soi. « En effet, sur le plan du droit, rien ne permettait sa création, rappelle-t-on du côté de l'Office des transports de la Corse (OTC). Cette ligne fut d'abord inscrite au registre de la Délégation de service public de la Région autonome de Sardaigne, accordée pour les liaisons entre la Sardaigne et ses îles mineures : La Maddalena et Carloforte. La Corse n'en faisait donc pas partie. Elle a pu être toutefois rattachée in extremis, et considérée à son tour comme une île mineure de la Sardaigne, grâce à la tolérance exercée conjointement par l'Italie et l'Europe ». La ligne fut d'abord assurée, 12 mois sur 12, par la compagnie régionale sarde Saremar. Laquelle a cessé ses activités fin 2015. La Blu-Navy, compagnie privée jusqu'alors dédiée à la liaison Toscane/Ile d'Elbe, prend la suite, avant de jeter l'éponge, fin octobre 2016, faute d'avoir perçu des aides sardes. Reste la Moby Lines qui, après s'en être tenue à la saison estivale, entend maintenir cette desserte à l'année en 2017, bien que se pose la question de la rentabilité. Autre ligne, celle reliant Propriano à Porto-Torres via la CMN, sans aide. Si elle permet de maintenir des échanges commerciaux entre les deux îles, ses usagers la jugeraient peu satisfaisante du fait de sa fréquence et ses horaires.

Les choses seraient sur le point de changer. Le 23 janvier, à Cagliari, Jean-Felix Acquaviva, président de l'OTC, et Massimo Deiana, assesseur aux transports de la Région autonome sarde, ont jeté les bases d'une continuité territoriale transfrontalière, qui devrait

se concrétiser dès l'été avec l'ouverture de nouvelles liaisons maritimes Corse-Sardaigne, encadrées par des délégations de service public (DSP). « C'est inédit, car c'est carrément, réglementairement, une innovation, souligne Jean-Felix Acquaviva. Cela nous permet de sécuriser les liaisons maritimes corso-sardes tout au long de l'année. Mais d'aller aussi sur le terrain de l'aérien, avec là aussi de nouvelles lignes. Je veux parler de l'axe Ligurie-Toscane-Corse-Sardaigne. Nous y travaillons déjà. » Au plan juridique, en effet, la coopération transfrontalière s'inscrit dans le cadre du programme de coopération territoriale transfrontalière et européenne « Interreg Italie-France maritime ». L'OTC a été désigné « chef de file » pour élaborer un projet de création d'un instrument de gestion conjointe des services transfrontaliers de transports maritimes et aériens entre les îles, en vue d'améliorer la connexion aux réseaux transeuropéens. Est ainsi prévue la création d'un Groupement européen de coopération territoriale (GECT)*. Approuvé par l'autorité de gestion du programme, ce projet débutera officiellement ce 1^{er} février. Il bénéficiera d'un financement d'environ 2 M€ pour deux ans. Au terme desquel le GECT mettra en place la continuité territoriale transfrontalière sur l'arc tyrrhénien. D'ici là, à titre transitoire, OTC et l'Assessorat des transports de Sardaigne ont entamé une procédure pour la mise en place de liaisons maritimes par mise en concurrence, à titre transitoire, avec deux DSP d'une durée prévue de 6 ans. Elle s'appuie sur l'Accord de Rome du 26 juillet 1993 relatif à la coopération transfrontalière des collectivités territoriales dans leur domaine de compétence, signé par la France et l'Italie. La Région autonome de Sardaigne se chargera de la liaison Bonifacio/Santa-Teresa, la Collectivité territoriale de Corse de celle entre Propriano et Porto-Torres. Ce dispositif sera acté en février lors de la venue de Massimo Deiana à Ajaccio. ■ EN

* en partenariat avec les Régions de Sardaigne et Ligurie, les autorités portuaires de Toscane et Sardaigne, les CCI du Var, de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse.